



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le douze juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 28
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents :
Nora BENACHOUR.

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Maël DIONG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.20.030 – Création de commissions municipales

Christian DUMAS expose :

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration soit à l'initiative de ses membres.

Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Au cours de cette première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi donne toute liberté aux communes d'adopter tel ou tel mode de scrutin pour la désignation des membres des commissions. Aussi, il est proposé d'opter pour une représentation à la proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de constituer chaque commission avec 12 membres, ce qui entraîne une répartition des sièges à hauteur de

- 10 membres pour la liste « Ingré 2020, partageons l'@venir »
- 2 membres pour la liste « Ensemble Pour la Réussite d'Ingré ».

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret. Toutefois, ce même article donne la possibilité au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

1. procéder au vote à main levée
2. désigner les commissions municipales selon la composition suivante :

Commission	Nombre d'Élus		Désignation	
	Ingré 2020, partageons l'@venir	Ensemble Pour la Réussite d'Ingré	Ingré 2020, partageons l'@venir	Ensemble Pour la Réussite d'Ingré
Éducation, jeunesse, petite enfance, sport et culture	10	2	M.Christian DUMAS -Hélène LORME - Arnaud JEAN -Estelle MONTES -Michel PIREs - Michèle LUCAS -Maël DIONG - Yann GRISON - Eric SIGURE -Hélyette SALAÛN - Emilie BRICOUT	- Laetitia NATIVELLE - Thierry GOMES
Aménagement, travaux, mobilité, sécurité et transition écologique	10	2	M.Christian DUMAS -Claude FLEURY - Thierry BLIN - Eric SIGURE -Laurent JOLLY - Philippe MAUGUIN - Arnaud JEAN - Michel PIREs - Michèle LUCAS -Franck VIGNAUD -Christine CABEZAS	-Sandrine RIGAUX -Thierry GOMES
Finances, ressources humaines, administration générale et Métropole	10	2	M.Christian DUMAS - Hélène LORME -Hélyette SALAÛN - Claude FLEURY - Thierry BLIN - Jean-Luc BERNARD - Michèle LUCAS - Estelle MONTES - Franck VIGNAUD - Laurent JOLLY - Magalie PIAT	- Sandrine RIGAUX - Guillem LEROUX
Démocratie participative, santé, emploi, économie, solidarité, séniors et relations européennes	10	2	M.Christian DUMAS - Franck VIGNAUD - Magalie PIAT - Estelle MARCUARD - Delphine GUY - Christine CABEZAS - Aurore PRIEST - Claude FLEURY - Hélyette SALAÛN - Philippe MAUGUIN - Nora BENACHOUR	- Anne-Cécile MERCIER - Benoît COQUAND

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **12 JUIN 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **22 JUIN 2020**

Publication le : **22 JUIN 2020**

Notification le : **22 JUIN 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-030

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-22T13-41-51.00 (MI223766723)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200612-DL-20-030-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Création de commissions municipales

Date de décision : 12/06/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.3. Election des membres des instances fonctionnelles ou exécutives des assemblées délibérantes locales.

Acte : [DL.20.030-AG-création de commissions municipales.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/06/20 à 13:41

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 22/06/20 à 13:41

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 22/06/20 à 13:46